



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 19.04.31.05

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Révision du CAP grandes cultures 2^{ème} génération
Approbation d'un avenant
Modification de délibération**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **05 avril 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 29 mars 2019 ;

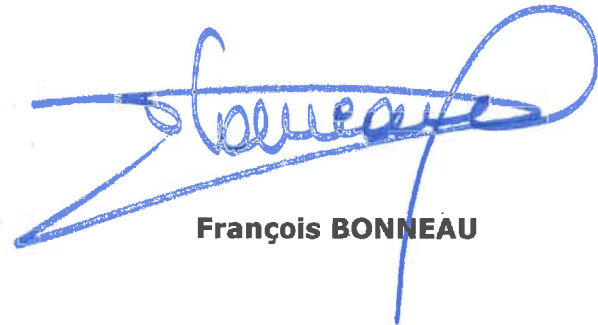
Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP grandes cultures 2 (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 10 mars 2017 (CPR 17.03.31.02)
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 05 avril 2019

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET GRANDES CULTURES 2^{ème} Génération

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 05 avril 2019 (CPR n°19.04.31.05), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par Monsieur Philippe NOYAU, Président,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 17.03.31.02 du 10 mars 2017 adoptant le programme relatif au CAP Grandes Cultures 2,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

L'article 4 relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale de **3 398 885 € maximum (2 915 885 €** au titre de la politique agriculture et **483 000 € au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Grandes Cultures 2^{ème} Génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L'article 5 relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Arboriculture 3^{ème} Génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

Article 3 :

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 05/04/2019
en 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
Le Vice Président

Le Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture du Centre-Val de Loire

Harold HUWART

Philippe NOYAU

Programme d'actions de la filière GRANDES CULTURES

Table des matières

AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises.....	2
<u>Action 1.1 Prospectives et stratégies, accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles.</u>	2
<u>Action 1.2 Appui au conseil à destination des agriculteurs</u>	5
<u>Action 1.3 Co-construire de nouveaux mécanismes dans un environnement instable.</u>	6
<u>Action 1.4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre-Val de Loire : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer.</u>	7
<u>Action 1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif</u>	10
<u>Action 1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie.</u>	12
<u>Action 1.6 BIS Investissements physiques dans les exploitations agricoles.</u> .	14
<u>Action 1.7 Biodiversité fonctionnelle et diffusion de pratiques agro-écologiques avec les agriculteurs : expérimentation, suivis, démonstration et communication</u>	18
<u>Action 1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager.</u>	20
AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeurs territoriales	22
<u>Action 2.0 Soutenir l'émergence et la structuration de projets collectifs valorisant la biomasse.</u>	22
<u>Action 2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'agriculture biologique.</u>	24
<u>Action 2.1 BIS CAPEX Investissements de stockage dans les exploitations céréalières en agriculture biologique</u>	26
<u>Action 2.2 Accompagner les agriculteurs de la région Centre Val de Loire dans la relance Nationale du blé dur.</u>	28
<u>Action 2.3 Pour un développement durable de la filière betteravière au champ : protection des silos en lien avec l'allongement des campagnes.</u>	30
<u>Action 2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne sur nos territoires en Région Centre Val de Loire</u>	33
AXE 3 : Communiquer et informer	34
<u>Action 3 Communiquer sur la réalité de filière grande cultures en région Centre Val de Loire : enjeux stratégiques, qualité et emploi.</u>	34

AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises**Action 1.1 Prospectives et stratégies, accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles.**

Contexte et problématique	<p>Depuis plusieurs années, nous constatons une fragilisation économique des exploitations de grandes cultures. Ce constat national s'applique particulièrement en région Centre, où 37% des exploitations céréalières présentaient des revenus négatifs en 2014. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : volatilité des prix des céréales, tendance à la baisse des aides PAC, variabilité croissante des rendements, ... Pour ajouter à cette situation déjà difficile, les producteurs de grains de notre région traversent, en cette année 2016, une campagne culturale particulièrement catastrophique, marquée par des accidents climatiques sans précédent.</p> <p>Dans ce contexte, accompagner les exploitants vers plus de compétitivité face à un marché des grains mondialisé est un enjeu primordial.</p> <p>Si le constat est national, il est essentiel de prendre en compte les spécificités de notre région, tant dans la typologie des exploitations que dans la diversité des situations pédoclimatiques. Au-delà de l'évaluation des performances économiques, la première phase de diagnostic de cette étude portera aussi sur le lien entre performance et pratiques. Les pratiques techniques, mais aussi de gestion économique et financière devront être abordées, en prenant en compte, autant que possible, le comportement du chef d'exploitation vis-à-vis du risque.</p> <p>La pluralité des partenaires permettra de croiser les expertises, de partager les résultats de l'étude et de construire un discours commun, plus fort et transmissible auprès des agriculteurs.</p>
Objectifs	<p>Cette action vise à réaliser une étude prospective de la compétitivité des exploitations céréalières, type « céréales et oléo-protéagineux » en région Centre – Val de Loire. En prenant en compte les éléments cités ci-dessus, cette étude doit analyser la compétitivité des exploitations, identifier et confirmer des leviers de compétitivité, leurs enjeux, et surtout, les situations (exploitations, chefs d'exploitation) pour lesquels ils sont adaptés, à moyen et long terme. Ces leviers identifiés, il s'agira de proposer et mettre en œuvre les moyens de diffusion nécessaires pour les promouvoir et sensibiliser les agriculteurs, en mobilisant notamment les différents acteurs du territoire. Dans ce travail, on distinguera les différentes catégories d'exploitations selon leur potentiel pédoclimatique (potentiel faible, moyen, élevé).</p>
Description action	<p>L'action se déroulera en 3 grandes phases :</p> <p>A 11.1 : Diagnostic de la situation actuelle et identification des leviers actuels de compétitivité.</p> <p>Le diagnostic sera établi par un examen de l'hétérogénéité de la compétitivité entre exploitations, puis des approches statistiques de la corrélation entre la compétitivité définie par des indicateurs faisant consensus et ses facteurs d'explication potentiels (structurels, techniques, de gestion économique et financière, ...), identifiés au préalable par un collectif d'experts.</p> <p>Ce premier travail sera complété par une enquête terrain pour analyser les pratiques techniques, les modes de gestion, et les modes de prises de décision des chefs d'exploitations, intégrant notamment leur comportement vis-à-vis du risque.</p>

	<p>A 11.2 : Evaluation des enjeux de certains des leviers identifiés et approche prospective Il s'agira, à partir des leviers actuels de performances identifiés, de mesurer l'enjeu des plus pertinents, sur différents types d'exploitations, dans le contexte actuels et en faisant évoluer le contexte sous forme de scénarios. Le champ des leviers sera aussi bien technique que de gestion, avec un accent sur la gestion des risques : ils pourront être prospectifs : recherche de valeur ajoutée, des modes de financement ou outils de gestion des risques. Une approche par matrice de risque sera également utilisée. Ces leviers seront ensuite discutés et validés par l'ensemble des professionnels réunis dans le comité de pilotage de l'action.</p> <p>Dans les phases 1 et 2, un lien sera fait avec les résultats des audits stratégiques d'exploitation, financés par le Conseil Régional à la suite de la crise traversée par le secteur agricole régional à l'été 2016 sera un plus. De la même manière, le comité technique veillera à ce que les avancées des autres actions du CAP filière Grandes Cultures soient valorisées.</p> <p>A 11.3 : Diffusion des résultats des travaux et mise en œuvre des leviers. Une importance toute particulière sera portée à la diffusion des résultats des deux premières phases et aux vecteurs de mise en œuvre des leviers dans les exploitations. Les moyens de diffusion des résultats dépendront des leviers identifiés lors des phases 1 et 2. Il peut s'agir de réunions thématiques à destination des agriculteurs, d'interventions sur des meetings agricoles, d'articles dans la presse agricole, ...mais aussi de nouveaux vecteurs comme des formations. Via l'implication des divers partenaires dans les comités de pilotage et élargie de l'action, les résultats seront partagés et une sensibilisation à ces derniers sera faite auprès de l'ensemble des acteurs de la filière et du territoire, de manière à aboutir à un message commun.</p>
Résultats visés	<p>Identifier clairement les leviers de compétitivité : Adaptés à la diversité de contextes pédoclimatiques de la région Adaptés aux différents types d'exploitations rencontrés. Aisément activables par les agriculteurs sur leur exploitation Permettant une compétitivité à moyen et long terme (5, 10, 15 ans) des exploitations Evaluer leur possibilité de mise en œuvre, notamment en termes de financement. Avoir une communication efficace sur les leviers de compétitivité. Proposer un mode de suivi de leur mise en œuvre dans les exploitations de la région.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de données de résultats économiques traitées Nombre de bases de données sollicitées pour la phase 1 Nombre d'enquêtes réalisées Nombre de leviers testés Nombre d'actions de diffusion des résultats engagées Nombres d'agriculteurs touchés lors de la diffusion des résultats Nombre d'agriculteurs ayant mis en œuvre des leviers identifiés dans l'action sur leur exploitation en fin d'action.</p>
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre
Partenaires	CRAC, Crédit Agricole, FRSEA, Arvalis-Institut du végétal, Centres de gestion Participants au comité élargi : FDCUMA, AGPB, Coop de France,

Mise en œuvre	<p>La mise en œuvre de l'action sera conduite par 3 comités :</p> <p>Un comité de pilotage, constitué de représentants professionnels des différents partenaires. Ce comité sera amené à valider au fur et à mesure la méthodologie de l'étude, et à analyser les résultats. Les professionnels agricoles qui le composent seront sollicités pour juger de la validité sur le terrain des leviers identifiés.</p> <p>Un comité technique, constitué de collaborateurs de chacune des structures partenaires, chargé de proposer et mettre en œuvre la méthodologie de l'étude.</p> <p>Un comité élargi à de plus nombreuses OPA de la région (FDCUMA, Coop de France, organismes de collecte, instituts, ...), à qui seront présentés, pour chaque phase du projet, les principaux résultats, et qui pourront apporter leur éclairage sur ces derniers.</p> <p>En termes d'animation de l'action, on distinguera :</p> <p>L'animation générale, qui sera effectuée par la CRA (rédaction des cahiers des charges, secrétariat des instances...) ;</p> <p>L'animation spécifique à chacune des actions, qui pourra être confiée à d'autres organisations agricoles choisies au terme d'appels à propositions faisant l'objet d'un cahier des charges.</p> <p>En dehors des cahiers des charges liés aux animations des phases 1, 2 et 3, des cahiers des charges seront également préparés par la CRA pour lancer un appel à propositions auprès des centres de gestion pour la phase 1 (étude statistique de la compétitivité), et un appel à propositions pour la phase 2 (étude des leviers de compétitivité), afin de sélectionner le ou les organismes qui seront impliqués dans ces phases 1 et 2</p>
Calendrier	<p>A 11.1 : 1er semestre 2017</p> <p>Finalisation de la méthodologie de l'étude, acquisition et traitement des données</p> <p>Réalisation des enquêtes</p> <p>A 11.2 : à partir du 2ème trimestre 2017, jusqu'à fin 2017</p> <p>A 11.3 : Les actions de diffusion seront réparties à partir du 4ème trimestre 2017 et tout au long de l'année 2018</p>
Coût	<p>A 11.1 : Acquisition, préparation et traitement des données, réalisation d'enquêtes terrain complémentaires, élaboration du diagnostic et identification des premiers leviers : 65000 € (y compris 10 jours d'animation spécifique pour cette phase)</p> <p>A 11.2 : Etude approfondie de 3 leviers sur 4 cas-types : 65 000€ (y compris 10 jours d'animation spécifique pour cette phase)</p> <p>A 11.3 : Elaboration des moyens de diffusion et mise en œuvre : 30 000€</p> <p>Animation générale, pilotage, coordination = 11 000 € pour mémoire (convention CRACVL).</p> <p>Total : 171 000 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 11.1 et 11.2 : 50 % du coût d'animation des phases 1 et 2 et de la réalisation des études soit 65 000 €</p> <p>A 11.3 50 % des frais de diffusion des résultats soit 15 000 €</p> <p>Total aide accordée : 80 000 €</p>
Demande Etat	
Autres financeurs	Co-financement des partenaires
Bénéficiaires	Partenaires et agriculteurs

Action 1.2 Appui au conseil à destination des agriculteurs**FICHE REVISEE**

Contexte et problématique	<p>Au cours des dernières années, le contexte réglementaire et économique, dans lequel s'inscrivent les exploitations agricoles, est en perpétuelle évolution. Ce climat de changement constant rend de plus en plus difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'exploitation à moyen et long terme. De plus, bien que les chefs d'exploitations aient à leur disposition une offre de conseil large sur une diversité de sujets (machinisme, phytosanitaire, bâtiment, ...), il semble qu'ils manquent d'appui quant à l'élaboration de la stratégie globale de leur exploitation.</p> <p>Dans le cadre de la crise agricole de 2016, la profession met en place un dispositif, soutenu par le Conseil Régional, d'audits stratégiques des exploitations permettant justement de déboucher sur un plan d'action concret pour l'entreprise. Ce plan d'action pouvant mettre en avant le besoin de l'agriculteur de se former ou d'avoir accès à du conseil sur un sujet spécifique, il apparaît pertinent d'inscrire ici une action permettant de limiter les coûts pour l'agriculteur du recours au conseil. Cette démarche n'étant pas « habituelle » pour la majorité des exploitants, une action d'animation et la communication devra être mise en place pour la réussite des objectifs.</p>
Objectifs	Cette action vise à encourager les agriculteurs, producteurs de grandes cultures, à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur exploitation.
Description action	<p>A 12.1 Appui au conseil : prise en charge d'une partie des frais engagés par l'agriculteur lorsqu'il fait appel à une prestation de conseil. Les prestations de conseil choisies par les agriculteurs dans le cadre de cette action pourront concerner un ensemble de sujets très divers mais il est directement lié aux préconisations de l'audit stratégique réalisée. Il s'agit de permettre à l'agriculteur de bénéficier de la prestation la plus adaptée à son exploitation et à ces besoins.</p> <p>A 12.2 Animation spécifique. Coordination, sensibilisation des organismes de conseil et communication sur l'action.</p>
Résultats visés	<p>122 agriculteurs visés pour les deux années 2019 et 2020 100 agriculteurs bénéficiaires par an les années suivantes Soit un total de 122 bénéficiaires sur la durée du programme</p>
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs ayant recours à une prestation de conseil dans le cadre de cette action
Mise en œuvre	Organismes de conseil
Calendrier	La mise en place de cette action sera conditionnée dans le temps par le déroulé du dispositif plus global du Conseil Régional, pour le soutien à la réalisation d'audits stratégiques des exploitations, décidé à la suite des intempéries 2016
Coût	<p>A 12.1 Conseil aux agriculteurs : 2 journées maximum par prestation de conseil soit $122 \times 2 \times 550\text{€} = 134\ 200\ \text{€}$</p> <p>A 12.2 Animation : 5 jours par an en 2018, 2019 et 2020. Soit un total de 15 jours x 550€/jour = 8 250€.</p>
Participation Conseil Régional	<p>Prise en charge de 50 % du coût du conseil plafonné à deux jours maximum par bénéficiaire. Soit, pour un objectif de 122 bénéficiaires sur la durée du programme : 67 100 €</p> <p>Total aide régionale : 67 100 €</p>
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1.3 Co-construire de nouveaux mécanismes dans un environnement instable.**FICHE REVISEE**

Contexte et problématique	La réflexion stratégique à l'horizon 2025 de France AgriMer prône le renforcement de la résilience des filières, face aux aléas et à la volatilité des prix qui s'accroissent, rendant aléatoire les stratégies figées. Elle incite les agriculteurs à une réflexion plus intense, à court terme pour atténuer les fluctuations et réguler le revenu, à moyen terme pour sécuriser le chiffre d'affaires. Les différentes formes de gestion des risques : contractualisation, recherche de niches de commercialisation, assurance récolte/revenu, fonds de garantie (SIAGI, BPI,...), outils des opérateurs, optimisation fiscale... sont donc très importantes. Une analyse plus qualitative via Inosys met en évidence la prédominance de projets de plus en plus personnalisés. Dans ce contexte les exploitations avec un atelier spécialisé apparaissent comme plus stable économiquement via la diversification et la recherche de valeur ajoutée. Néanmoins elles sont souvent liées à un accès à l'irrigation, une possibilité de contractualisation avec un collecteur ou transformateur et la présence de main-d'œuvre saisonnière. Des réussites existent sur des niches comme en oisellerie qui restent néanmoins fragiles comme le montre l'arrêt de la production de quinoa après la saturation en volume du marché et une baisse de la qualité. Lors des états généraux de l'agriculture (Bourges, 2016) trois facteurs de réussite pour innover sont priorisés au même niveau : « être dans un projet collectif, collaboratif », « accéder aux solutions de financement », « identifier et mobiliser les ressources externes nécessaires au projet ».
Objectifs	Développer une logique de filière forte en sécurisant tous les acteurs en volume et qualité avec de nouveaux outils sur la base de : contractualisations, assurances, garanties,...
Description action	A 13.1 Appui à la participation des partenaires à la réflexion régionale sur les outils de financement, la gestion des risques ou la réalisation d'études sur les nouvelles formes de contractualisation A 13.2 Soutien au fond de garantie à destination des exploitations agricoles. A 13.3 Animation du dispositif
Résultats visés	Développement de la contractualisation entre les acteurs de la filière. Mise en place d'outils d'ingénierie financière accessibles et adaptés à la filière GC.
Indicateurs de suivi	Etudes sur la mise en place de nouveaux outils de contractualisation et de soutien. Mise en œuvre de ces nouveaux outils.
Mise en œuvre	Têtes de réseau : Coop de France, NACA, BioCentre, CRACVL
Calendrier	Sur la durée du CAP
Coût	A 13.1 Estimation 41 jours x 550 €/jour x 4 têtes de réseau + divers soit 91 280 €. A 13.2 Compléter un fond de garantie. A 13.3 Estimation 5 jours soit 2 750 € Coût total : 112 750 €
Participation Conseil Régional	A 13.1 50% du coût soit 45 640 € A 13.2 Dotation de 1 000 k€ hors CAP A.13.3 Dans le cadre de l'animation du CAP. Total aide régionale : 45 640 €
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires
Bénéficiaires	Acteurs de la filière.

Réussir la transition agro-écologique, nouveaux leviers de développement.

Action 1. 4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre-Val de Loire : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer.

FICHE REVISEE

Contexte et problématique	<p>L'agriculture et le climat sont intimement liés et interdépendants. Alors qu'elle devra fournir un effort considérable pour faire face à la hausse de la population et aux modifications alimentaires l'agriculture est tout à la fois : « victime, cause et solution du réchauffement climatique » (Bruno Parmentier, 2014). La région Centre Val de Loire souhaite dès 2020 une réduction de 40% des GES dans le cadre du Plan Climat Energie Régional (PCER). En grandes cultures il s'agit particulièrement de réduction des apports minéraux azotés (traité dans le PEI Azote), du développement des légumineuses (luzerne, soja,..) et de stockage du carbone par des techniques culturales et le développement de l'agroforesterie. Le taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols qui permettrait de stopper l'augmentation actuelle du CO2 dans l'atmosphère est de 4 ‰. C'est aussi le nom de l'initiative lancée par la France dans le cadre de la COP21 – Paris 2015. L'unité INFOSOL de l'INRA Orléans travaille sur des cartographies prédictives des teneurs et des stocks de carbone des sols, le lien avec le CAP permettra de comparer les potentiels de stockage théorique avec la pratique de nouvelles conduites. Météo-France annonce pour 2050 des sécheresses d'une ampleur inconnue. C'est une menace sur l'irrigation et les possibilités de diversification des assolements au titre de l'agroécologie. Elle fragiliserait l'existence de filières entières de production (sucrierie, conserverie, semence, pomme de terre, circuits courts...) conditionnées par l'accès à l'eau sur 1/5 des surfaces de la région Centre (437 000 ha irrigable sur 2 millions ha de SAU). Des liens sont établis avec le CAP pour développer les synergies entre la recherche, le développement et les besoins de la filière. Cela porte notamment sur le projet de recherche régional PIVOTS et la plateforme sur les Echanges Sol-Atmosphère (PESA) sera installée sur la ferme de l'INRA de Nouzilly. De même l'action sera en lien avec l'Observatoire Régional dur l'Agriculture et le Changement cLimatique (ORACLE) en cours de constitution avec la CRACVL et l'Agence de l'eau pour 2017 afin d'intégrer ses projections climatiques.</p>
Objectifs	<p>Réussir la transition agro-écologique via l'acquisition de nouvelles références : système de culture, diminution des intrants, développement de la luzerne...</p> <p>Atteindre les objectifs du PCER (action 16) en contribuant au stockage de 55 000 teq C02/an via la mise en œuvre de systèmes de cultures adaptés, un état des lieux sur la fertilité des sols.</p> <p>Prévenir les tensions entre usagés sur la répartition de la ressource en eau.</p> <p>Développer des synergies régionales entre la recherche, le développement et les acteurs économiques.</p>
Description action	<p>A 14.1 Acquisition de références pour la transition agro-écologique. Expérimentations sur la mise en œuvre des cultures dans des couverts vivants, trois cultures en deux ans,...</p> <p>A 14.2 Luzerne. Expérimentations et suivi de parcelles : implantation, mélanges variétaux, amélioration de la qualité des fourrages,... Ces programmes devront répondre aux enjeux du CAP.</p> <p>A 14.3 Accompagner des groupes d'agriculteurs dans le développement du stockage carbone dans les sols : la réduction de travail du sol, l'intensification des couverts végétaux...</p>

	<p>Caractériser finement la fertilité des sols (REVA) (celestalab). Partager les protocoles avec l'INRA Orléans INFOSOL, en déduire une estimation des Teq CO2 stockés par les évolutions de pratique en région Centre.</p> <p>A 14.4 Efficience de l'eau : cultures associées, semis sous couvert, tolérance variétale au stress hydrique, cultures nouvelles... Combiner plusieurs facteurs (OAD, capteurs plantes, imagerie aérienne, tolérances, irrigation de précision...). Participer au comité de pilotage de la plateforme PESA.</p> <p>A 14.5 Agroforesterie : capitaliser les expériences régionales, sensibiliser et accompagner les porteurs de projet avec par l'association régionale d'agroforesterie. Vulgariser et faire la promotion de l'agroforesterie dans les départements.</p> <p>A 14.6 Transfert des références. Mise à disposition des résultats auprès des agriculteurs pour une mise en œuvre en lien avec la triple performance : économique, écologique et sociale. (voir fiche 3)</p>
Résultats visés	<p>Intensifier le stockage du carbone, développer la fertilité naturelle des sols.</p> <p>Acquérir de nouvelles références techniques sur les besoins en eau de nouveaux systèmes de cultures.</p> <p>Evaluer les économies d'eau réalisables par la combinaison de moyens innovants.</p> <p>Contribuer au changement des pratiques des agriculteurs.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Estimation des Teq CO2 stockés par les évolutions de pratique en région Centre (dont agroforesterie).</p> <p>Evaluation annuelle des besoins et économies en eau réalisés ou réalisables.</p> <p>Caractérisation de la fertilité des sols de la région Centre (y compris en AB)</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nouvelles références en rupture.</p> <p>Nombre d'agriculteurs engagés dans les actions collectives pour le stockage du carbone et la caractérisation de la fertilité des sols (REVA) (celestalab)</p> <p>Diffusion des références sur les besoins en eau des nouveaux systèmes de cultures, innovations issues des démarches multifactorielles.</p> <p>Nombre de réunions autour de la plateforme PESA et des travaux de l'INRA INFOSOL.</p>
Pilotes	Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire,
Mise en œuvre	CRACVL, Chambres d'agriculture, FDGEDA, Instituts techniques, Association régionale d'agroforesterie, Biocentre...
Partenaires	INRA Orléans, INRA Nouzilly, ORACLE, ...
Calendrier	<p>Stockage du carbone, repérage des groupes collecte des références 2017, début des expérimentations automne 2017.</p> <p>Agroforesterie : printemps 2017</p> <p>Gestion de l'eau printemps 2017</p>
Coût	<p>A 14.1 Rupture dans nos références : 191 400 € € (87 jours x 4 ans).</p> <p>A 14.2 Luzerne : 91 200 € dont expérimentation 60 500€ (27.5 jours x 4 ans), suivi de parcelles 28 600 € (13 jours x 4 ans) et 2 100 € de prestation d'analyses.</p> <p>A 14.3 Stockage du carbone : 448 700 € dont suivi de groupes d'agriculteurs 113 300 € (51.5 jours x 4 ans) avec au moins un groupe en AB, 93 500 € prestation analyse fertilité des sols, 239 000 € expérimentation (109 jours x 4 ans) et 2 900 € prestations d'analyses carbone et 8 000 € d'analyses microbiennes.</p>

	<p>A 14.4 Efficience de l'eau : 130 900 € dont acquisition de nouvelles références 92 400 € (42 jours x 4 ans) et combinaison de facteurs 38 500 € (17.5 jours x 4 ans)</p> <p>A 14.5 Agroforesterie : 68 200 € (31 jours x 4 ans)</p> <p>Coût total action = 930 400 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 14.1 Rupture dans nos références : 50% du coût d'expérimentation soit 95 700 €</p> <p>A 14.2 Luzerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% expérimentation : 42 350 € - 50% suivi de parcelles et prestation d'analyses soit 15 350 € <p>A 14.3 Stockage du carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % de l'accompagnement des groupes d'agriculteurs soit 22 660 € - 50 % du coût des analyses de fertilités des sols soit 46 750 € - 50 % du coût des expérimentations soit 119 500 € - 50% du coût de la prestation soit 5 450 €. <p>A 14.4 Efficience de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% acquisition de nouvelles références soit 46 200 € - 70% sur l'expérimentation combinaison de facteurs soit 26 950 € <p>A 14.5 Agroforesterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% soit 34 100 € <p>Total aide régionale = 455 010 €</p>
Autres	PRDAR, France Agri Mer sur appel à projet, Union Européenne au travers du FEADER, agriculteurs.
Bénéficiaires	Agriculteurs en grandes cultures de la région

Action 1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif**FICHE REVISEE**

Contexte et problématique	<p>En région Centre Val de Loire, le désherbage des grandes cultures est un enjeu majeur pour les prochaines années. Les adventices sont l'un des premiers facteurs limitant, les solutions herbicides seront limitées et le développement d'adventices à fort enjeux en termes de santé publique doit être pris en compte (ambroisie, datura, graminées relais de l'ergot..). Une augmentation considérable des coûts de désherbages ne permet pas pour autant une maîtrise satisfaisante. Cela pèse fortement sur la compétitivité des grandes cultures de la région et va s'accroître avec la mise en place de la réglementation sur les certificats d'économie des produits phytosanitaires (CEPP), les restrictions en cours et à venir. Pour faire face à cette situation, les instituts, les chambres d'agriculture et les acteurs du conseil agricole développent des techniques, des outils et des stratégies permettant de tester des innovations, de proposer des solutions alternatives, d'éloigner les risques d'apparition de résistance et de réduire les risques de transfert vers les eaux. Cette recherche se fait à l'échelle des systèmes de cultures en lien avec les connaissances sur le positionnement des molécules. Les pratiques des agriculteurs évoluent peu alors que l'effet bénéfique de certaines pratiques est déjà connu et partagé au sein de la communauté de conseil. Une des difficultés évoquée est qu'il n'y a pas de solutions facilement généralisables. Chaque situation nécessite un diagnostic personnalisé permettant de construire un itinéraire technique « sur mesure ».</p> <p>L'action 1.5 sera complétée par une réflexion sur le glyphosate à partir de 2019</p>
Objectifs	<p>Animer régionalement la communauté du conseil désherbage via le Comité technique désherbage grandes cultures. Acquérir des références technico-économiques pour accompagner la modification des pratiques et à évaluer des systèmes de cultures plus robustes sur le volet de la gestion des adventices. Elaborer et diffuser de nouvelles méthodologies de diagnostic et d'accompagnement des agriculteurs</p> <p>Mettre en œuvre des stratégies de conduites sans glyphosate</p>
Description action	<p>A 15.1 Appui collectif aux agriculteurs via des groupes «désherbage» à l'échelle départementale : les agriculteurs échangent sur leurs pratiques accompagnés par un conseiller spécialisé, appui possible par les experts des instituts. Le projet de réflexion autour du désherbage contribuera ainsi à l'animation d'un territoire agricole (diversification des assolements,...).</p> <p>La question du glyphosate va prendre une place importante dans les échanges des groupes agriculteurs. Lorsque que l'emploi du glyphosate sera envisagé, la discussion pour faire autrement devra systématiquement être engagée. Ensuite en fonction du choix retenu par l'agriculteur (utilisation du glyphosate), une autre solution menée en parallèle pourrait être mise en place avec l'accord de l'agriculteur.</p> <p>A 15.2 Acquisition de références. Mise en place d'acquisition de références (« expérimentation partagée » ou «classique ») sur les thématiques innovantes pour nourrir la démarche d'accompagnement collectif.</p> <p>Il est compliqué de rajouter une modalité glyphosate dans lces protocoles déjà en place. Par contre, dans la mesure du possible l'emploi du glyphosate sera évité.</p>

	<p>Une nouvelle action complémentaire « acquisition de référence » en lien avec le dossier Glyphosate sera menée :</p> <p>Au sein des participants à l'action 1.5, des dispositifs simples seront mis en place avec pour règle : Semer sur un sol propre. Ces dispositifs concerneront toutes les cultures avec pour objectif d'établir une comparaison entre glyphosate et les autres techniques pour avoir un sol propre lors du semis.</p> <p>Un autre type de dispositif implanté aura lui pour objet de travailler la destruction des couverts et notamment des adventices type graminées adventices potentiellement présentes dans les couverts. Différents couverts et mode de destruction seront mis en place avec observation à minima de l'enherbement dans la culture suivante voir n+1.</p> <p>A 15.3 Animation d'un groupe régional désherbage.</p> <p>A 15.4 Communication. Compilation des résultats, rédaction d'un message de synthèse témoignages vidéo à destination des agriculteurs.</p>
Indicateurs de résultats	Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques au travers de quelques indicateurs clés.
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunions et d'agriculteurs bénéficiant des appuis collectifs</p> <p>Nombres de références mises en place</p> <p>Nombre de réunions de concertation du groupe régional.</p>
Pilotes	Arvalis et Terres Inovia et CA45 (Thierry Bordin) en lien avec le groupe BSV.
Mise en œuvre	ARVALIS Institut du végétal, Terres Inovia, OS, Chambres d'agriculture, CETA CB 36, UCATA...
Partenaires	Groupe adventices BSV, firmes phytosanitaires, fabricants de matériels, ecophyto 2...
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	<p>A 15.1 Accompagnement de 6 groupes de 10 à 20 agriculteurs : 40 jours/an (6 j/groupe) x 550 € x 4 ans = 88 k€</p> <p>A 15.2 Essais acquisitions références 61 jours x 550 €/jour x 4 ans = 134 200 €. Appui des plateformes d'essais systèmes pour étudier l'effet cumulatif de la combinaison de pratiques agronomiques et chimiques.</p> <p>Glyphosate : Mise en place de 2 dispositifs supplémentaires par partenaires</p> <p>A 15.3 Animation 7 jours x 550 €/jour x 4 ans = 15 400 €.</p> <p>A 15.4 Transfert. Compilation des résultats des expérimentations annuelles et pluriannuelles, rédaction d'un bulletin de synthèse sur 2019 et 2020 + 2 vidéos par ans sur 2018, 2019 et 2020 : 36 826 €(pm voir fiche 3)</p> <p>Coût total : 237 600 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 15.1 50% du coût soit 44 000 €</p> <p>A 15.2 70% du coût d'expérimentation soit 93 940 €</p> <p>A 15.3 50% du coût d'animation de cette action soit 7 700 €</p> <p>A 15.4 20 % du coût éligible à l'AAP transfert (voir fiche 3)</p> <p>Montant d'aide total : 145 640 €</p>
Demande Etat	PRDA lien avec l'action agronomie 121.
Autres financeurs	Autofinancement, Union Européenne au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie.**FICHE REVISEE**

Contexte et problématique	La transition numérique doit permettre de réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture. L'étude Pricecooperswaterhouse, 2016 sur l'agriculture et le numérique met en avant que : « Si les technologies ont largement progressé, la problématique liée à leur déploiement et leur usage effectif reste un enjeu clé ». Notre région présente la particularité d'avoir de nombreux réseaux dynamiques : Les champs du possible, Agreentechvalley, Coop et Tech,... Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRD2I 2016-2021) considère que cette transition constitue, si nous savons l'accompagner, des opportunités pour notre économie régionale. Aussi il est crucial de placer l'humain, les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain au cœur du développement. « Pour accompagner la transition agro-écologique, les exploitants agricoles souhaitent être accompagnés dans leurs investissements (Etats Généraux, Bourges 2016). De fait l'enjeu est ici le déploiement effectif de différentes technologies, en concertation avec les initiatives et programmes en cours (PCAE, Ecophyto, appels à projets,...). Ceci au niveau des exploitations agricoles, en lien avec les acteurs existants, en impliquant aussi les fermes des lycées de la région pour réussir la transition agro-écologique et transformer « ces défis en atouts pour l'emploi ».
Objectifs	Mettre en œuvre en conditions réelles différentes technologies au service de l'agro-écologie. Mesurer et valider les résultats économiques, techniques, environnementaux, la faisabilité et les compétences nécessaires. Concertation des acteurs régionaux, dépôt de projets PEI.
Description action	A 16.1 Animation de l'action qui devra à terme être mise en cohérence avec l'action de la CA28 et le financement Régional rattaché. A 16.2 Etudes spécifiques préalables au déploiement terrain d'une technologie et protocoles de suivi si nécessaire. Travail en partenariat avec les lycées agricoles du territoire et notamment le Chesnoy et la Saussaye. A 16.3 Aide à l'investissement conditionnée par les résultats des études et expérimentations. A 16.4 Communication, transfert.
Indicateurs de résultats	Contribution à la transition agro-écologique des technologies déployées. Contribution au déploiement de nouvelles technologies auprès des agriculteurs. Intégrer les nouvelles technologies dans les lycées agricoles.
Indicateurs de suivi	Nombre de technologies déployées et d'agriculteurs utilisateurs. Nombre de travaux avec les lycées agricoles de la région. Protocoles d'évaluation Dépôt de PEI. Liens avec le PCAE, comité ECOPHYTO, Champs du possible, agreentechvalley, réseaux de fermes connectées, DIGIFERMES Réalisation de supports et outils de communication (transfert)
Pilotes	CA28 – CA 45
Partenaires	ARVALIS, TERRES INOVIA Lycées agricoles, Chambres d'agricultures, FDGEDA18, Coop de France, NACA, Biocentre,...
Calendrier	Sur la durée du CAP avec une révision à mi-parcours.
Coût	A 16.1 Animation : 15 jours/an x 550 €/jour x 4 ans = 33 000 € A 16.2 Etudes : 174 900 € A 16.3 Selon projets 1 000 000 €

	A 16.4 Transfert 66 000 €. Communication, compilation des résultats des expérimentations annuelles et pluriannuelles, rédaction d'un message de synthèse, vidéos, témoignages. (pm voir fiche 3) Coût total : 1 207 900 €
Participation Conseil Régional	A 16.1 50% soit 16 500 € A 16.2 50% soit 87 450 € A 16.3 240 000 € Condition d'intervention PCAE voir fiche CAPEX action 2.1 bis. A 16.4 Mesure transfert : 20 % de la dépense éligible à l'AAP (voir fiche 3) Total aide régionale : 343 950 €.
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des acteurs, Europe au travers du FEADER.
Bénéficiaires	Agriculteurs

Action 1.6 BIS Investissements physiques dans les exploitations agricoles. (voir fiche 1.6- 16.3)

Nouvelle fiche

Contexte et problématique	<p>Les investissements physiques dans les exploitations agricoles accompagnés par la Région doivent améliorer la performance globale et la durabilité des exploitations ou réduire les conséquences de phénomènes climatiques défavorables ou catastrophes naturelles probables. L'action 1.6 du cap filière grandes cultures « la transition numérique au service de l'agro-écologie » permet notamment de mesurer et de valider les résultats économiques, techniques, environnementaux, la faisabilité et les compétences nécessaires au déploiement sur le terrain de ces technologies.</p> <p>Les investissements autour du numérique représentent une réelle opportunité d'accompagner la transition agro-écologique au niveau des exploitations en concertation avec les initiatives et programmes en cours (PCAIE, Ecophyto2...).</p> <p>Si les technologies du numérique ont largement progressé, leur déploiement reste un enjeu clé et représente souvent des investissements importants pour les exploitations.</p> <p>Cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme de développement rural régional ou régime SA 50388 (2018/N)- ex 39618 pour les exploitations agricoles - règlement n°1407/2013 de minimis hors encadrement agricole
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • permettre aux exploitations d'accéder aux technologies du numérique testées et validées par le réseau. • Soutenir la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles (performance économique, performance énergétique, amélioration des conditions de travail) • Accompagner la transition agro-écologique pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement qui préserve les ressources (réduction des intrants, diminution du recours aux produits phytosanitaires, préservation de la biodiversité, de l'eau...), • Prévenir les dommages et atténuer les risques causés par des phénomènes climatiques défavorables.
Description action	Soutien aux investissements dans les exploitations
Résultats visés	<p>Contribution à la transition agro-écologique des technologies déployées.</p> <p>Contribution au déploiement de nouvelles technologies auprès des agriculteurs.</p> <p>Intégrer les nouvelles technologies dans les lycées agricoles.</p>
Bénéficiaires de la subvention	<p>Acteurs cités ci-dessous dont le siège de l'exploitation est situé en région Centre – Val de Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants agricoles individuels (exploitants à titre principal ou à titre secondaire), - Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole, - Les coopératives d'utilisation de matériel agricole et autres coopératives agricoles exerçant une activité agricole, - Les fondations, associations, - Les établissements publics d'expérimentation agricole exerçant une activité agricole, - Les établissements d'enseignement et de recherche reconnus comme tels par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, exerçant une activité agricole.

	PM : Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues : - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel.
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire
Partenaires	Partenaires de l'action 1.6 : CDA 28-41-45, Arvalis, Axereal, Scael, Coop de Boisseaux, Agropithiviers, Caproga, Fdgeda18
Calendrier	2019-2021
Contenu de l'action Et Conditions d'éligibilité	<p><u>La liste des investissements retenus comme éligibles est la suivante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement de binage sur le rang et entre-rang ou que entre rang avec obligatoirement système de guidage par translateur et camera d'analyse d'images - Système de guidage autre que mécanique sur bineuse : camera, double antenne GPS, capteur optique/photoélectrique, capteur ultrasons + interface de translation associé - Robot autonomes de désherbage mécanique - Equipements permettant la modulation : <ul style="list-style-type: none"> Surcoût console compatible modulation (licence informatique incluse) Déblocage informatique de la fonction modulation sur épandeur Isobus Option modulation droite/gauche sur épandeur engrais - Entraînement électrique de la distribution sur semoirs en ligne et monograine - Stations meteo connectée : Sencrop ou Méteus (car testée et validée par les travaux du CAP) - Capteurs divers : Javelot, Karnot, Irricam <p>Pour les frais généraux liés aux investissements soutenus : maximum 10% du montant des investissements matériels</p> <p><u>Ne sont pas éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses d'auto construction (dans ce cas, seuls les matériaux sont éligibles), - le matériel d'occasion, - les consommables (matériel, outillage qui se consomme par le premier usage ou peut être considéré comme entièrement consommé dans l'exercice de son acquisition) - le matériel de simple remplacement (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes comptables en vigueur). - les investissements relatifs à l'irrigation et tout investissement induisant un prélèvement dans la nappe phréatique. - le matériel roulant,

Coût total estimé	1 000 000€ sur la durée du cap
Aide régionale	<p>Total aide région : 240 000€ (voir fiche 1.6 - 16.3)</p> <p>-un seul dossier de demande de subvention régionale par porteur de projet sur la durée du CAP filière</p> <p>-Taux de base d'aide public : 20 % -Taux d'aide maximum Région : 40%</p> <p>Pour les frais généraux liés aux investissements soutenus (diagnostic préalable, conception des bâtiments : études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre) > maximum 10% du montant des investissements matériels</p> <p><u>Investissements entre 4 000 et 10 000€ HT de dépenses éligibles (procédure CAPEX)</u> Taux d'aide de base: 20% Bonification : +15 % pour les fermes certifiées en agriculture biologique Bonification signes d'identification de la qualité et de l'origine : 10% Taux maximum d'aide publique 40 %</p> <p>En cas de co-financement (par FranceAgrimer, Agences de l'eau...), les taux d'aides seront précisés au cas par cas dans les programmes concernés.</p> <p><u>Investissements structurants entre 10 000 et 90 000€ HT de dépenses éligibles (plafond Région)</u></p> <p>a) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR (hors mise aux normes, hors CUMA) :</p> <p>Le taux d'aide et les bonifications sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des dépenses éligibles inscrites dans chaque CAP. L'intervention de la Région en cofinancement du FEADER se fait comme seul financeur public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20% • Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) : <p>b) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR, la procédure CAPEX s'applique :</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 50388 (2018/N).</p> <p>Taux aide + bonifications : 40 % maximum</p>

Action 1. 7 Biodiversité fonctionnelle et diffusion de pratiques agro-écologiques avec les agriculteurs : expérimentation, suivis, démonstration et communication

Contexte et problématique	<p>Le maintien de la biodiversité est un enjeu majeur pour notre société qui se traduit de plus en plus dans les politiques publiques : Stratégies Nationale et Régionale pour la Biodiversité, Politique Agricole Commune (Ex : Surfaces d'Intérêt Ecologique), Ecophyto, Trame Verte et Bleue, Loi Biodiversité...</p> <p>En région parmi les programmes structurant associant des partenaires variés (agricoles, cynégétiques, naturalistes, recherche, enseignement...) on peut notamment citer : le programme Agrifaune Centre-Val de Loire depuis 2012, le Casdar IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricole) de 2008 à 2010, l'étude des freins et leviers à la prise en compte de la biodiversité, réalisée dans le cadre du Réseau rural régional de 2011 à 2013... Depuis 2014 et jusqu'en 2020 la CRA Centre-Val de Loire mène une action dans le cadre du PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole) visant à mieux intégrer la biodiversité « fonctionnelle » dans le conseil agricole. A partir de 2017 et jusqu'à 2019, le projet « ARENA », piloté par Arvalis, auquel trois Chambres d'agriculture de la région participent visera à évaluer la régulation biologique des ravageurs par les auxiliaires en grandes cultures. Sur ce sujet vaste, complexe et mal connu de la biodiversité fonctionnelle, les certitudes scientifiques sont encore loin d'être atteintes. C'est pourquoi les solutions sont également à co-construire de façon pragmatique avec l'ensemble des acteurs et les agriculteurs. Dans le cadre du Cap-Filière Grandes Cultures, des actions pourront être proposées visant à renforcer et compléter les travaux engagés par les différents acteurs de la région Centre Val de Loire.</p>
Objectifs	<p>Proposer un projet partagé par un maximum d'acteurs au moment de la révision à mi-parcours. En effet les moyens actuellement engagés (2,7 ETP pour les Chambres d'Agriculture) ne permettent pas d'aller au-delà pour le moment.</p> <p>Appui à des projets en cours de développement : développement de la biodiversité fonctionnelle, continuités écologiques, responsabilité sociale des entreprises (RSE), développement de filières et réponses aux cahiers des charges clients, amélioration du service de pollinisation,...</p>
Description Action	<p>A 17.1 Préfiguration d'un projet régional commun sur la "biodiversité fonctionnelle". Proposer un projet partagé à mi-parcours.</p> <p>A 17.2. Accompagnement de projet en lien avec les thématiques identifiées :</p> <p>Promotion d'actions de restauration de bordures de champs à problème par l'implantation de couverts pérennes de flore sauvage : accompagnement d'actions de démonstration en faveur de la restauration de bordures en champs.</p> <p>Intégrer la biodiversité dans le cadre économique des coopératives et les filières en grandes cultures (colza, blé, orge...).</p> <p>Améliorer en systèmes de grandes cultures, les ressources pollinifères et nectarifères, nécessaires à l'abeille domestique et aux pollinisateurs sauvages en zone de plaine ouverte.</p> <p>Autres à définir sur la durée du projet,...</p>
Indicateurs de résultats	<p>Dépôt d'un projet partagé</p> <p>Réalisation des projets</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de jours consacrés à l'animation des réseaux</p> <p>Nombre de projets soutenus.</p>
Pilotes	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire

Mise en œuvre	Hommes et Territoires, acteurs impliqués sur les projets dont les partenaires ci-dessous.
Partenaires	Réseau Agrifaune, Coopératives et Négoce adhérents à Hommes et Territoires Coop de France, acteurs apicoles, experts sur pollinisateurs sauvages...
Calendrier	2017-2021
Coût	A 17.1 Pour mémoire pour les chambres d'agriculture 2,7 ETP soit 440 k€/an A 17.2 : 160 000 € Coût total : 600 000 €
Participation Conseil Régional	A17.1 : Néant A 17.2 : cadre d'intervention régional sur l'expérimentation aide de soit 80 000 €. Taux maximal de 80% possible selon cadre d'intervention en vigueur. Total aide régionale : 80 000 €
Autres financeurs	PRDAR : 40%, Plan National d'Action "France, Terre de pollinisateurs".
Bénéficiaires	Agriculteurs, habitants de la région Centre Val de Loire

Action 1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager.

FICHE REVISEE

Contexte et problématique	Le contexte d'exercice du métier d'agriculteur est fluctuant. L'acquisition de références ne peut se réaliser qu'en se situant sur des territoires (géographiques, climatiques,...) et des systèmes d'exploitations (économie, environnement, emplois,...) à un moment donné. C'est pourquoi la multiplication des expériences est importante et ne prend tout son sens que dans une mutualisation pour une analyse partagée. Par ailleurs les nouvelles thématiques sont complexes à mettre en œuvre et nécessitent des dispositifs originaux, très souvent pluriannuels et lourds financièrement. Ceci milite pour un rapprochement et une rationalisation des moyens. En effet, les expérimentations sont l'objet de nombreux acteurs dans le cadre de partenariats locaux, régionaux ou national. Dans le cadre du premier CAP, un travail concerté a pu voir le jour. L'enjeu de ce nouveau cap est de transformer cette concertation en habitudes de travail au service des enjeux de la filière, tout en veillant au bon déroulement des actions programmées.
Objectifs	Concertation entre les acteurs. Mettre en œuvre les expérimentations et partager les résultats. Fédérer les accompagnements de groupe d'agriculteurs. Communiquer les résultats auprès des prescripteurs et des agriculteurs.
Description action	A 18.1 Animation du réseau des expérimentateurs et accompagnateurs de groupes. Partage en amont de la réalisation des protocoles, établissement de tronc communs. Appui pour la définition des thèmes afin qu'ils correspondent aux enjeux partagés de la filière. Co-construction de l'animation et du recueil de données en vue de produire des références à partager. Appui administratif. A 18.2 Acquisition de références. Superviser la mise en œuvre des expérimentations et le partage des résultats. A 18.3 Communication des résultats auprès des agriculteurs : Ensemble des actions de transfert.
Indicateurs de résultats	Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques au travers de quelques indicateurs clés.
Indicateurs de suivi	Activité du réseau : réunion du comité des expérimentateurs. Nombres de publications de références. Nombre d'agriculteurs impliqués.
Pilote	CRACVL
Mise en œuvre	CA28
Partenaires	Coopératives, Négoces, ARVALIS Institut du végétal, Terres Inovia, Chambres d'agriculture, CETA CB 36, UCATA...Groupe adventices BSV, firmes phytosanitaires, fabricants de matériels, ecopphyto 2...
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	A 18.1 17,5 jours/an x 550 € x 4 ans = 38 500 € A 18.2 Pour mémoire, somme des actions expérimentation des actions du Cap Filière. A 18.3 Pour mémoire, somme des actions de transfert Coût total : 33 000 €
Participation Conseil	A 18.1 50% du coût soit 19 250 € A 18.2 Montant d'aide total pour mémoire 694 880 €

Régional	A 18.3 Pour mémoire, somme des actions de transfert : 40 150 €. Total aide régionale : 19 250 €
Demande Etat	PRDA lien avec l'action agronomie 121.
Autres financeurs	Autofinancement, Union Européenne au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs

AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeurs territoriales**Action 2.0 Soutenir l'émergence et la structuration de projets collectifs valorisant la biomasse.****NOUVELLE FICHE**

Contexte et problématique	<p>La transition agro écologique de l'agriculture régionale, la recherche de solutions pérennes aux questions environnementales entraînent l'apparition de nouvelles cultures et/ou nouveaux usages possibles pour celles-ci, énergie, matériaux et molécules bio-sourcés, litière et paillage.</p> <p>La mi-parcours du CAP GC a permis d'identifier au moins deux sujets sur lesquels il apparaît nécessaire de soutenir la structuration, à l'échelon régional, des dynamiques existantes.</p> <p>Sur le miscanthus de nombreuses initiatives sont portées à des échelles différentes de territoire. Les motivations pour développer cette culture sont d'ordre environnementale (préservation de la qualité de l'eau), d'aménagement du territoire (limitation de la déprise agricole) et de développement de nouveaux usages , , matériaux et molécules bio-sourcés,.</p> <p>Concernant la culture de chanvre, le développement de celle-ci, bien que présentant des intérêts agronomiques et environnementaux et une facilité à trouver sa place dans les systèmes d'exploitation régionaux se heurte à des problématique de valorisation économique.</p> <p>Le champ de cette action n'est pas limité aux deux cultures précitées et d'autres cultures ou projet de valorisation de biomasse seraient légitimes à rentrer dans cette action</p> <p>L'objectif de cette action est de soutenir le développement de projets collectifs, structurés au plan local et coordonnés au niveau régional, ayant pour finalité la création de filières permettant une valorisation économique de ces cultures.</p> <p>La Région souhaite accompagner des projets accélérateurs de dynamique et de retombée économique sur le territoire régional. L'aide régionale portera sur l'animation de la mise en réseau des acteurs potentiellement concernés et de la recherche de solutions de valorisation, le soutien à l'émergence de projet et à la réalisation de projets collectifs non portés par des acteurs économique. Les projets portés par des acteurs économiques ont vocation à être accompagné par la fiche A 2.1.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches collectives qui se mettent en place au niveau régional et qui permettront, à terme, de créer des filières de valorisation économiques des cultures permettant la transition agro écologique. • Susciter la mise en place de partenariat élargi aux acteurs 'hors périmètre' agricole (industriel, collectivité, structure d'appui à l'innovation ...)
Description action	<p>A 20.1 Soutien de l'animation régionale autour de l'émergence et de la structuration de filières de valorisation économiques des cultures non alimentaires : connaissances des expériences et démarches existantes, capitalisation et suivi des démarches soutenues dans le cadre de cette action.</p>

	<p>L'animateur veillera à orienter sur le plan stratégique les porteurs potentiels de projets émergents vers le dispositif le mieux adapté: Action 2.0, Action 2.1 chaine de valeur territoriale du cap, PEI, SRDEII, filière locale....</p> <p>A 20.2 soutien à l'émergence, au dépôt de projet et à leur réalisation</p> <p>L'animation mise en place doit permettre d'avoir une vision globale des dynamiques engagées sur le sujet au niveau régional, de mettre en réseau l'ensemble des acteurs nécessaires à la chaine de valeur des cultures, de mettre en perspective les possibilités de développement des cultures avec les potentiels de débouchés nouveaux créés.</p> <p>Les projets éligibles devront aborder tous les aspects de la production à la mise en commercialisation des produits finaux. Ils devront donc proposer une méthodologie d'animation et d'association des acteurs qui le permette. Ces projets devront avoir une portée régionale et associer plusieurs acteurs départementaux et régionaux</p> <p>L'ensemble des valorisations possibles, dans le respect des pratiques agro écologiques, devront être étudiés (alimentaire et non alimentaire).</p> <p>.</p>
Résultats visés	<p>3 projets soutenus</p> <p><u>Projets déjà identifiés pour mémoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une filière de valorisation du Miscanthus en matériaux bio sourcés • Développement d'une filière de chanvre par la valorisation de la graine et par la mise en place de matériaux bio sourcés. <p>Autres,...</p>
Indicateurs de résultats	<p>Selon les projets : à préciser lors de la présentation du projet</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus • A préciser Lors de la présentation du projet
Pilote	<p>A déterminer</p>
Mise en œuvre	<p>Formation d'un comité de suivi des projets avec les têtes de réseaux, la Région Centre Val de Loire, les services de l'état et autres financeurs et chef de file des projets.</p>
Partenaires	<p>Organismes pertinents vis à vis des projets.</p>
Calendrier	<p>2019 : constitution du comité de suivi. Mise en place de l'AAP. Fin 2019-2020 : élaboration, sélection et déroulement des projets.</p>
Coût	<p>A estimer selon les projets déjà pré identifié</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 20.1 20 jours par an plafonné à 8 800 € soit 17 600 €. (550 €/jour et taux de 80 %)</p> <p>A 20.2 : Soutien au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets : 100 000 € : soutien à l'animation, conseils, études, promotion ... - investissements via le PCAE: 30 000€/projet ? (90000€ sur 3 projets) - Expérimentation : 20 000 € par an (60 000 € pour les trois projets) <p>Total aide régionale : 467 600 €</p>

Autres financeurs	A solliciter selon les projets. Agence de l'eau, Europe au travers du FEADER, Etat
Bénéficiaires	Agriculteurs en grandes cultures de la région

Action 2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'agriculture biologique.

FICHE REVISEE

Contexte et problématique	<p>La région Centre Val de Loire est une grande région agricole de « grandes cultures », néanmoins environ la moitié du territoire régional est classé en « zone défavorisées ». La coopération entre entreprises amont-aval est nécessaire afin de garder la valeur ajoutée sur notre territoire au sein de « chaînes de valeurs territoriales ». Le maillage avec la collecte, la transformation et l'élevage est essentiel afin d'assurer un débouché à la diversification des assolements nécessaire pour la réussite de la transition agro-écologique. Cela est particulièrement pertinent pour l'agriculture biologique dont les surfaces affichent une forte croissance avec un questionnement sur l'accompagnement technique, la valorisation des cultures, le stockage... Chaque opérateur économique a des stratégies propres en lien avec ses marchés et ses bassins de production. A chacun de développer des actions spécifiques répondant à leurs opportunités de développement pour créer de la valeur en région.</p>
Objectifs	<p>Développer des projets économiques permettant de partager l'ambition générale des états généraux de l'agriculture de s'inscrire dans une agriculture durable et performante en termes économiques, environnemental et social.</p> <p>Construire des modèles adaptés à la diversité des terroirs, des modes de production et des marchés.</p> <p>Privilégier une approche système, notamment sur les complémentarités entre les filières animales et végétales.</p> <p>Favoriser l'anticipation et le partenariat entre les acteurs</p>
Description action	<p>A 21.1 Animation lié à l'émergence du projet : Appui aux porteurs pour la définition du projet et sa présentation afin qu'il corresponde à ce qui est attendu dans le cadre des projets soutenus dans le CAP GC (Coop de France si statut coopératif, BioCentre si adhérent, NACA si adhérent, CRACVL autres porteurs de projets).</p> <p>A 21.2 Soutien à la réalisation des projets : temps de travail dans l'entreprise pour le chef de projet, investissements, expérimentations, études... Les projets éligibles sont portés par un opérateur économique ayant une activité régionale significative (collecteurs, industriel, groupement de producteurs,...). Ces acteurs doivent s'entourer de partenaires : organismes de développement, instituts techniques et de recherche, opérateurs économiques... Pour être éligible les projets sont en liens avec un ou plusieurs enjeux identifiés lors du diagnostic comme le revenu (création de valeur ajoutée sur le territoire,...), l'efficacité (adaptation au changement climatique,...).</p> <p>Les projets doivent :</p> <p>Répondre à un besoin clairement identifié : débouchés existants ou potentiels dans l'objectif de s'engager sur des volumes, des surfaces sur un territoire.</p> <p>Faire l'objet d'une étude de faisabilité au travers de la mobilisation de références existantes ou à créer (enquête, suivi, expérimentation,...).</p> <p>Comporter un accompagnement collectif et/ou individuel (diagnostics, charte de production, certification produit, communication...)</p> <p>Les données commerciales restent confidentielles</p> <p>A 21.3 Animation générale, CRACVL pour mémoire.</p>

Résultats visés	<p>5 projets dont au minimum 2 en agriculture biologique</p> <p>Projets déjà identifiés pour mémoire :</p> <p>Améliorer les performances des systèmes biologiques en grandes cultures</p> <p>Développer la lentille verte du Berry</p> <p>Oisellerie, certification produit</p> <p>Production locale de protéines pour les élevages</p> <p>Mélange d'espèces</p> <p>Diversification des assolements (protéagineux, chanvre,...)</p> <p>Soja bio</p> <p>Valorisation du chanvre, paille et graine</p> <p>Lutte contre la bruche en production de féveroles</p> <p>Autres,...</p>
Indicateurs de résultats	<p>Selon les projets :</p> <p>Surfaces développées</p> <p>Volumes commercialisés</p> <p>Emplois créés ou maintenus</p> <p>Création de valeur ajoutée</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Suivi du budget de l'action</p> <p>Nombre de réunion du comité de suivi</p>
Pilote	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Formation d'un comité de suivi des projets avec les têtes de réseaux, la Région Centre Val de Loire, les services de l'état.
Partenaires	Organismes pertinents vis à vis des projets.
Calendrier	<p>2017 : constitution du comité de suivi. Mise en place des règles de fonctionnement.</p> <p>2017-2020 : élaboration, sélection et déroulement des projets.</p>
Coût	<p>A 21.1 Accompagnement par les têtes de réseau au montage de projet dans les entreprises : 10 jours par projet x 10 projets x 550 €/jour soit 55 000 €.</p> <p>A 21.2 Soutiens au projet investissement (prestations) 1 500 000 €, expérimentation 300 000 €, matériel 1 500 000 €.soutien à l'animation 55 000 €</p> <p>A 21.3 Animation 15 jours/an soit 33 000 €</p> <p>Coût total : 3 410 000 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 21.1 50% du coût soit 27 500 €</p> <p>A 21.2 : 50 % du coût plafonné à 150 000 € par projet.</p> <p>- temps de coordination dans l'entreprise : 50 % du coût du chef de projet soit 27 500 €</p> <p>- Mise en place du projet : étude, conseil, 50% du coût soit 450 000 €</p> <p>- Expérimentation 70% du coût soit 150 000 €.</p> <p>- Investissement matériel chez les exploitants agricoles : règle du PCAE sur les conditions d'éligibilité et les taux d'intervention : enveloppe maximum de 270 000 € cf. fiche CAPEX action 2.1 bis</p> <p>A 21.3 Inclus dans l'animation générale.</p> <p>Total aide régionale : 925 000 €</p> <p>Cette action au cœur du projet est prioritaire à la mi-parcours dans l'affectation des crédits.</p>
Autres financeurs	A solliciter selon les projets. Conseil régional, Europe au travers du FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs en grandes cultures de la région

Action 2.1 BIS CAPEX Investissements de stockage dans les exploitations céréalières en agriculture biologique

Contexte et problématique de la filière	<p>Malgré le développement des surfaces en grandes cultures AB, les distances entre les exploitations et les silos des organismes stockeurs (OS) sont importantes (densité d'exploitations bio encore limitée), et le volume collecté reste modeste. Les OS développent une stratégie de stockage « tampon » à la ferme en bio, afin d'optimiser la logistique d'ensemble.</p> <p>Dans le cadre du CAP'filière grandes cultures « 1ère génération » (2011-2015) et du Plan Ambition bio, des audits ont été effectués dans les exploitations, afin de déterminer si un investissement de stockage à la ferme s'avérerait pertinent, et pour quel type d'investissements. Au vu des recommandations de ces audits, certains investissements ont pu être réalisés et financés par la Région, d'autres ont été mis en attente.</p> <p>Il s'agit ici de financer les investissements préconisés dans les audits réalisés lors du précédent CAP, mais qui n'ont pas encore été réalisés.</p> <p>De tels investissements physiques dans les exploitations agricoles amélioreront leur performance globale, et rentrent dans le cadre du projet agro-écologique régional (mode de production biologique)</p>
Objectifs de la filière	Contribuer au développement de l'agriculture biologique dans les exploitations grandes cultures
Contenu de l'action	<p>La liste des investissements retenus comme éligibles est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de ventilation (système de ventilation, caniveau de ventilation, ventilateur, ventilame, coffrage...) • Nettoyeur-séparateur et équipement (bâti rehausse, kit réglage, grilles...) • Vis (horizontale, élévatrice) • Cellule (venticône, virole, réhausse de cellule, cuvelage métallique...) • Elévateur • Transporteur à chaîne, convoyeur à bande • Bascule de système • Electricité en lien avec les matériels éligibles ci-dessus <p>Condition d'éligibilité des entreprises : Seuls sont éligibles les agriculteurs qui ont fait réaliser un audit préalable, par un organisme habilité à le faire dans le cadre du CAP'filière dit « 1ère génération » 2011-2015, afin de déterminer si un « stockage tampon » est pertinent sur l'exploitation, de préciser les équipements nécessaires, et de chiffrer les investissements qui en découlent. Cette liste est transmise aux services instructeurs.</p> <p>Pour les frais généraux liés aux investissements soutenus : maximum 10 % du montant des investissements matériels</p> <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les dépenses d'autoconstruction, Le matériel d'occasion Les consommables Le matériel de simple remplacement (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes en vigueur) Le matériel roulant

Bénéficiaire de la subvention	<p>Agriculteurs en grandes cultures de la région, certifiés en agriculture biologique ou en conversion.</p> <p>Le siège de l'exploitation doit être situé en région Centre-Val de Loire</p> <p>Les bénéficiaires sont ceux qui sont définis dans le programme régional de développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les exploitants agricoles individuels (exploitants à titre principal ou à titre secondaire) • Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole, et exerçant une activité agricole.
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Objectifs : 15 projets d'exploitations de développement du stockage en agriculture biologique</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces concernées par le stockage financé - Volumes concernées par le stockage financé <p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>Nombre d'exploitations agricoles soutenues</p> <p>Nombre de projets d'investissement par type de matériel et montant des projets</p>
Calendrier de mise en œuvre	2017-2021
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
Partenariat	Coop de France Centre, Biocentre, organismes stockeurs concernés. CRA-CVL
Coût total estimé	440 000 €
Aide Régionale	<p>Un seul dossier pour la durée du CAP</p> <p>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement comprises entre 10 000 € et 90 000 €.</p> <p><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u></p> <p>Le taux d'aide et les bonifications sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des dépenses éligibles inscrites dans chaque CAP. L'intervention de la Région en cofinancement du FEADER se fait comme seul financeur public.</p> <p><u>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € mais qui sont non retenus en contrepartie du FEADER (non éligibles ou non sélectionnés après instruction)</u></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 50388 (2018/N).</p> <p>Taux aide + bonifications : 40 % maximum</p> <p>Enveloppe Région : 160 000 € (enveloppe comprise dans enveloppe de 270 000 € fiche 2.1 -21.2)</p>
Participation autres financeurs	Etat / Agence de l'eau, ... : dans le cadre du PCAE Union Européenne dans le cadre de la mesure TO 41

Adapter nos filières d'excellence aux évolutions locales et internationales.

Action 2.2 Accompagner les agriculteurs de la région Centre Val de Loire dans la relance Nationale du blé dur.

FICHE REVISEE

Contexte et problématique	<p>La France est le deuxième producteur européen de blé dur et possède des atouts sur les plans agronomiques et logistiques pour développer sa production. Les filières céréalières, avec le «plan de relance blé dur» s'engagent à développer la production et la qualité de cette espèce avec l'ambition de consolider sa place au niveau international, d'assurer l'approvisionnement des industries françaises, et d'apporter des perspectives en termes de diversification et de rentabilité économique pour les exploitations agricoles.</p> <p>La région Centre produit 25% de la production nationale de blé dur. Cette culture, développée dans notre région depuis les années 60 est adaptée à certains de nos contextes pédoclimatiques. Elle permet une diversification des assolements et sécurise économiquement les exploitations par une marge variable mais élevée en moyenne. Les producteurs ont acquis un savoir-faire qui leur permet de maîtriser cette culture délicate dont les critères de qualité sont nombreux et sensibles.</p> <p>En septembre 2016, le comité technique régional qui regroupe l'ensemble des organismes économiques et de développement a fait part de son intérêt pour intégrer le cap filière Grandes Cultures au travers de cette fiche action en vue de traiter les défis qui se présentent en région.</p> <p>Les conditions climatiques particulières de 2016 et 2017 se sont traduites par une récolte régionale catastrophique en rendement (2016) et en qualité (2017).</p> <p>La récolte de 2018 présente un rendement moyen correct et une excellente qualité, mais le contexte international actuel se traduit par un prix bas et un différentiel de prix avec le blé tendre insuffisant. Les surfaces sont donc à la baisse en 2019 et cela inquiète la filière.</p>
Objectifs	<p>Développer la culture de blé dur au-delà de 60 000 ha (qui constitue selon les experts du comité régional la surface minimale pour organiser la filière) en visant 100 000 ha à la fin du projet de filière. Sécuriser techniquement les cultures face aux nouveaux aléas économiques et climatiques (alimentation azotée, maîtrise des maladies et en particulier de la fusariose et des mosaïques, maîtrise de la qualité et en particulier de la moucheture).</p> <p>L'objectif prioritaire est de maîtriser la qualité tout en limitant les coûts de production. Pour cela, le pilotage le plus précis possible de la fertilisation azotée est le principal levier.</p>
Description action	<p>A 2.21 Animer le comité technique : 3 réunions par an, animation du réseau d'expérimentation ou d'études, organisation du plan de communication.</p> <p>A 2.22 Acquérir de nouvelles références : fertilisation azotée (en complément de l'action SolInAzo pour le blé tendre déposé à l'AAP PEI de 2016), analyses qualité des variétés.</p> <p>A 2.23 Mieux comprendre la moucheture pour la maîtriser : analyses mycologiques et technologiques d'échantillons provenant d'enquêtes au champ, via les OS ou d'expérimentations. Liens avec l'utilisation des trieurs optiques chez les OS. La complexité de ce travail et l'absence de programme de recherche national sur lequel s'appuyer nous conduit à ne pas démarrer cette action. Nous proposons de transférer le financement qui lui était consacré sur l'action A 2.22 (fertilisation azotée).</p>

	<p>Cela permettra soit de mettre en place des expérimentations supplémentaires pour solidifier les références, soit de tester des modalités particulières, notamment dans l'adaptation au blé dur de la méthode APPI-N proposée par l'INRA dans le cadre du projet SOLINAZO.</p> <p>A 2.24 Communication. Journées techniques à destination des agriculteurs, rédaction d'un guide de culture régional (adaptation/mise à jour du guide national). Edition et diffusion auprès des producteurs.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Relance de l'animation régionale des acteurs de la recherche, du développement, de la collecte et valorisation de la filière du blé dur. Amplifier la dynamique de filière existante.</p> <p>Innover dans la conduite de la culture et sa valorisation (trieur optiques)</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs de la région Centre Val de Loire à la prise en compte de cette culture dans leur assolement.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Superficie régionale en blé dur et qualité de la récolte.</p> <p>Nombre de réunions du comité technique</p> <p>Définition de nouvelles stratégies de fertilisation azotée</p> <p>Réalisation d'une journée technique annuelle à destination des agriculteurs.</p> <p>Publication d'un guide technique régional sur la conduite du blé dur.</p> <p>Réalisation d'une journée nationale filière blé dur en région Centre.</p>
Pilote	ARVALIS Institut du végétal
Mise en œuvre	ARVALIS Institut du végétal, Chambres d'agriculture, OS et plus particulièrement les potentiels demandeurs d'une aide sur l'acquisition d'un trieur optique.
Partenaires	France AgriMer, INRA, sélectionneurs.
Calendrier	Démarrage en 2017 pour la durée du CAP grandes cultures
Coût	<p>A 22.1 Prise en charge d'une réunion du comité 3 jours x 550 € x 4 ans soit 6 600 €</p> <p>A 22.2 Acquisition de références nouvelles expérimentation : 58 jours x 550 € x 4 an soit 127 600 €</p> <p>A 22.3 Communication : 13 900 € (pm voir fiche 3)</p> <p>Coût total action : 134 200 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 22.1 50% de la prise en charge d'une réunion par an soit 3 300 €</p> <p>A 22.2 70% du coût d'expérimentation soit 89 320 €</p> <p>A 22.3 20 % des dépenses éligibles à l'AAP transfert (pm voir fiche 3).</p> <p>Total aide régionale : 92 620 €</p>
Demande Etat	Eventuelle via AAP France AgriMer.
Autres financeurs	ARVALIS Institut du végétal – Chambres d'Agriculture - Coopératives – Négociants.
Bénéficiaires	Agriculteurs, organismes de la filière blé dur.

Action 2.3 Pour un développement durable de la filière betteravière au champ : protection des silos en lien avec l'allongement des campagnes.

FICHE REVISEE

Contexte et problématique	<p>La betterave sucrière cultivée par 1 800 planteurs couvre 31 000 ha en région Centre VdL et dispose de deux sucreries : Pithiviers et Corbeilles-en-Gâtinais (Cristal Union), et deux sucreries-distilleries : Artenay (Tereos) et Toury (Cristal Union) qui emploient 680 salariés (hors saisonniers). Les quotas sucre disparaîtront le 1er octobre 2017. Les betteraviers français devront s'adapter à un marché libéralisé, concurrentiel et volatil avec de nouvelles opportunités de marchés (export, chimie verte...). La filière régionale souhaite développer sa production et sa compétitivité, en effet. Cela passe par un accroissement des surfaces et un allongement de la campagne de transformation. De nouveaux équilibres entre performance économique et protection de l'environnement sont à trouver : limiter les sorties de terre des champs, préservation des betteraves du pourrissement du fait de l'allongement des campagnes (nous sommes la seule région où le bâchage automatique n'est pas déployé), acceptation sociale du développement des transports.</p>
Objectifs	<p>Accompagner le développement de la production en améliorant la conservation des betteraves en silo.</p> <p>Gagner en efficacité économique : maîtrise des coûts de transport.</p> <p>Communiquer sur les propositions de la filière pour répondre aux demandes sociétales, et anticiper sur des problématiques d'accessibilité et de traversée de communes.</p>
Description action	<p>A 23.1 Protection des silos de betterave au champ :</p> <p>Le test Paillage expérimenté en année 1 est abandonné à partir de la récolte 2018 : la sucrerie d'Artenay qui pratiquait cette méthode de protection des silos l'a abandonnée pour la campagne 2018, compte tenu du contexte (manque de paille du fait de la sécheresse) et des résultats obtenus. En contrepartie l'expérimentation prévue sera rebasculée et ciblée sur le bâchage : type de bâche éventuellement disponible sur le marché, date de bâchage, durée de bâchage...</p> <p>Test bâchage mécanisé des silos, identifier une formulation de bâche résistante, adapté à des tas de 16 m, réutilisable et facilement mécanisable. Evaluation de l'intérêt du bâchage sur les différents critères technologiques des betteraves, sur les approches économiques et environnementales</p> <p>A 23.2 Communication auprès du grand public et des élus : action réorientée</p> <p>Les projets de maquette et promotion sur des stands lors d'événements grand public ou para-agricoles ne s'adressant pas directement à un public d'agriculteurs ont été abandonnés.</p>

	<p>La communication prendra la forme d'une plaquette de communication et de vulgarisation présentant les résultats de l'expérimentation réalisée. Il est également envisagé qu'un film ou vidéo soit réalisé.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Un état des lieux préalable à l'action sur les pertes subies et le pourcentage de silos couverts est requis pour constater l'impact du projet.</p> <p>Nombre de silos de betterave protégé par les nouvelles techniques</p> <p>Taux de pourriture (betteraves non marchandes)/ taux de racine gelée.</p> <p>Journée de démonstration/restitution</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunion de concertation avec les opérateurs de filière.</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Compte-rendu, communication sur la protection des silos au champ.</p> <p>Nombre et type d'actions de communication</p>
Pilotes	Syndicat Betteravier CGB Centre-Val de Loire (nouvelle dénomination du Syndicat Betteravier du Centre).
Mise en œuvre	Coop de France Centre, Syndicat Régional Betteravier, Tereos & cristal Union
Partenaires	Tout acteur de la filière betteravière, Comité des plastiques agricoles Institut Technique de la Betterave (ITB) et syndicat betteravier CGB ile de France
Calendrier	4 ans
Coût annuel	<p>A 23.1 : Conservation des silos.</p> <p><u>Action paillage :</u> Coordination appui méthodologique : 2 jours sur 2017 - 2019 (arrêt de l'action par les sucreries) soit 1 100 €. Mise en œuvre de 5 plateformes d'essais de paillage : 3 jours par plateforme soit 8 250 €</p> <p><u>Action bâchage mécanisé :</u> Appui méthodologique : 10 jours par an pendant trois ans soit 16 500 € Prestations. Identifier une formulation de bâche résistante, adapté à des tas de 16 m, réutilisable : 20 jours année 1 soit 11 000 € Prestation de bâchage : Campagne de test sur chantier (3 silos) de pose et de dépose évalué à 30 000 € sur 2017-2018. En 2019-2020 basculement des fonds destinés initialement à l'action de paillage vers la poursuite de la campagne de tests bâchages sur chantier (4 sites et 4 modalités : témoin, non protégé, bâché 1, bâché 2), test de 2 types de bâche avec mise en place des silos, réalisation des sacs de prélèvements, bâchage, débâchage, passage au centre des sacs (pesée, tare terre, richesse, BNM...) : soit 4 x 9 jours □ 19 800 €</p> <p>Fourniture des bâches : prise en charge par les sucreries et industriel du plastique</p> <p>Le temps nécessaire à l'analyse des données avait été sous-estimé sur la première partie du programme ; sur 2019-2020, il convient de prévoir : -l'analyse et la synthèse des données sur la 3e campagne d'expérimentation</p>

	<p>-l'analyse et la synthèse des données sur 3 campagnes d'expérimentation menées depuis 2017, soit 10 jours soit 5 500 €</p> <p>A 23.2 : Communication démonstration et restitution auprès des agriculteurs : 10 000 €.</p> <p>Plaquette de présentation de 3 années d'expérimentation : environ 3000 €</p> <p>Réalisation d'une vidéo : diffusion lors de réunions agriculteurs, mise en ligne sur les sites internet des partenaires : environ 7000 € (pm voir fiche 3)</p> <p>Total : 92 150 € €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 23.1 : 50% du coût d'appui méthodologique à la mise en place de l'expérimentation soit 550 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % du test de paillage : 4 125 € - 50 % du coût de formulation des bâches : 5 500 € - 50 % du coût des tests et prestation bâchage soit 24 900 € - 50 % appui méthodologique : 8 250 € - 50 % analyse et synthèse des données : 2 750 € <p>A 23.2 : Communication des techniques auprès des agriculteurs : 20 % des coûts éligibles dans le cadre de l'AAP transfert (pm voir fiche 3)</p> <p>Total aide régionale : 46 075 €</p>
Demande Etat	
Autres financeurs	Coopératives Tereos & Cristal Union, Fabricant de plastique, Union Européenne via le FEADER
Bénéficiaires	Agriculteurs, usines sucrières, Cuma ETA

Action 2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne sur nos territoires en Région Centre Val de Loire

Contexte et problématique	<p>La luzerne est une culture stratégique sur le plan agronomique dans les systèmes céréaliers conventionnels et biologiques mais économiquement sa valorisation en fourrage, hors déshydratation, est peu rémunératrice. Bio Centre estime à 1 400 ha les surfaces supplémentaires d'ici deux ans du fait des conversions en AB. Or Il y a déjà un manque de débouchés réguliers : les éleveurs sont pour la plupart autonome, des zones de production sont dépourvues d'élevages à proximité. Une usine de déshydratation est présente mais le périmètre de collecte est restreint. Néanmoins il existe des zones déficitaires ou il serait intéressant de créer des échanges réguliers et la région Centre Val-de Loire dispose d'opportunités : Un bassin d'élevage Caprin avec 5 appellations AOC, avec une obligation du lien au sol pour la nourriture des animaux (à 95% en AB).</p> <p>Un nombre important de bassin d'alimentation de captage où la luzerne économe en intrants pourrait se développer.</p> <p>Un positionnement logistique au centre de la France.</p> <p>Un potentiel d'exportation vers le Moyen-Orient (projet FAM porté par 4 régions : Centre, Paca, Grand Aquitaine et Occitanie).</p>
Objectifs	<p>Conduire les opérateurs à se positionner sur la pertinence et la faisabilité à minima d'une unité industrielle régionale en zone sud de la région couvrant 2000 ha de luzerne.</p> <p>Favoriser les échanges locaux. Pérenniser les échanges conjoncturels pour mettre en place une filière locale en circuit court.</p>
Description	<p>A 24.1 Etude d'une unité industrielle régionale de transformation.</p> <p>A 24.2 Etude valorisation locale en circuit court.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Réalisation des études</p> <p>Nombre de nouveaux outils de valorisation de la luzerne sur le territoire</p> <p>Nombre d'échanges locaux.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunion de concertation avec les opérateurs de filière</p> <p>Mise en place du cahier des charges des études.</p>
Pilotes	Région Centre VdL, CRACVL
Mise en œuvre	Cabinet pour l'étude régionale
Partenaires	Instituts, chambre d'agriculture, Coop de France, NACA, Biocentre, Fertiberry, Opérateurs économiques (coopérative, Sidesup...)
Calendrier	Durée du programme – 4 ans
Coût	<p>A 24.1 : 55 000 €</p> <p>A 24.2 : 8 250 €</p> <p>Total : 63 250 €</p>
Participation Conseil Régional	<p>A 24.1 : 100% du coût de l'étude : 55 000 €</p> <p>A 24.2 : pour mémoire programme d'actions BIOCENTRE</p> <p>Total aide régionale : 55 000 €</p>
Autres financeurs	Agence de l'eau à solliciter.
Bénéficiaires	Agriculteurs Conventionnels et Bio – céréaliers et polyculteurs-éleveurs.

AXE 3 : Communiquer et informer**Action 3 Communiquer sur la réalité de filière grande cultures en région Centre Val de Loire : enjeux stratégiques, qualité et emploi.****Fiche révisée**

Contexte et problématique	Le diagnostic de filière met en avant la communication comme un enjeu important. En effet les acteurs font le constat d'un déficit de communication tant vers le grand public, qu'envers nos clients et au niveau de la profession elle-même. La méconnaissance du secteur détourne les personnes en recherche d'emploi et les jeunes d'opportunités de métiers. Le lien entre les producteurs et les clients en 1er et 2nd transformation ou à l'export reste diffus. L'intérêt de l'export pour la région est à partager en dehors de la profession. L'importance des outils industriels (malterie, sucrerie, silos...) dans le dynamisme de l'emploi en zone rurale n'apparaît pas toujours clairement à la population. En matière d'actions existantes, Passion Céréales a une démarche régionale qui vise à créer une dynamique de dialogue positive en mobilisant les élus, les relais d'opinion, les scolaires... La réalisation d'actions en synergie avec les activités de Passion Céréales est toujours recherchée. Des coopératives, des organismes de développement organisent des journées portes ouvertes à destination des élus notamment, du public étudiant et plus généralement du grand public. Ces actions sont organisées dans le cadre de stratégies internes de communication liées à leur implantation sur le territoire. Le développement de la filière passe par cette communication mais aussi par les échanges qu'elle aura su capitaliser.
Objectifs	Communiquer auprès des élus et des relais d'opinion autour des réalités de la filière grandes cultures Développer des actions vers le monde agricole et/ou le grand public pour communiquer sur les réalités positives de la filière. Communiquer sur les actions du projet de la filière et le faire connaître largement
Description Action	A 3.1 Organisation d'un évènement Tech et Bio régional. A 3.2 Journée régionale blé dur en lien avec une manifestation nationale A 3.3 visite de site A 3.4 Deux journées de valorisation du projet de la filière. A 3.5 Autres actions de communication de la filière : outils et diffusions. A 3.6 Transfert des actions du CAP
Indicateurs de résultats	Mobilisation autour des journées de visite et de filière Appropriation d'une communication collective concertée. Exploitants touchés par des actions de transfert
Indicateurs de suivi	Nombre de journée d'échange Nombre de journée de filière Nombre de jours consacrés à l'animation des réseaux et à la communication Mise en place d'outils de communication et opération de diffusion Actions de transfert mise en place : nombre, modalité
Pilotes	Chambre régionale d'agriculture du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	Tous les partenaires
Partenaires	Passion céréales et acteurs concernées par les visites et journées de filière.
Calendrier	2017-2020
Coût	A 3.1 Tech et Bio : 110 k€ A 3.2 Journée blé dur : 75 k€

	<p>A 3.3 Signature du CAP : Visite laboratoire et industries avec élus estimation 4 000 €</p> <p>A 3.4 Evènements associés : estimation en moyenne de 30 k€ très variable selon organisation de 1 000 € à 60 000 € (Céréanov 2016, Journée Luzerne 2015, InnovAgri 2014, MécaCéréales 2013,...) coût : 64 000 €</p> <p>A 3.5 Autres actions de communication : 40 000 €.</p> <p>A 3.6 Actions de transfert : 210 000 €</p> <p>Total coût : 423 976 €</p>
<p>Demande Conseil Régional</p>	<p>A 3.1 20 % des dépenses éligibles à l'AAP transfert soit 22 000 €</p> <p>A 3.2 et A 3.4 Prise en charges de 50 % des coûts externes d'organisation (location de salle, frais d'intervention, repas ... plafonné à 4 000 € par journée pour les journées filières soit 12 000 € (3 journées sur la durée du CAP).</p> <p>A 3.3 Prise en charge de 100 % des dépenses externes pour la signature du CAP plafonné à 4 000 € pour la journée</p> <p>A 3.5 Autres actions de communication filière : 50% coût soit 20 000 €</p> <p>A 3.6 transfert : 20 % du coup de l'action soit 35 000 €</p> <p>Total aide régionale : 93 000 €.</p>
<p>Autres financeurs</p>	<p>Union Européenne au travers du FEADER. Autofinancement.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Agriculteurs, habitants de la région Centre Val de Loire</p>

Action	Description	animation fonctionnement étude								FEADER
		Aide	montant révisé	Expé	transfert	AT	communication	investissement	Dont AB	
Montant										
AXE 1 : Gagner en compétitivité et durabilité afin de pérenniser les entreprises										
1.1 Prospectives et stratégies, "accompagner et soutenir la mutation des entreprises agricoles"										
A 1.1 Proposer des leviers de compétitivité pour les exploitations SCOP en CVL										
	Animation générale de l'action	- €								
	étude prospective : animation et traitement données	65 000 €	000 €	65			€	65 000		
	Diffusion des résultats	15 000 €	000 €	15					15 000 €	
		80 000 €	€	80 000						
A 1.2 Appui au conseil	coût plafonné à 550 €/j	90 000 €	€	67 100			€	67 100		
1.3 Nouveaux outils financiers : co-construire des mécanismes innovants dans un environnement instable										
A 13.1 Etudes	participation groupe de travail/études	55 000 €	625 €	36			€	36 625		
	dotation fond de garantie									
	animation et coordination de l'action	- €								
		55 000 €	€	45 640						
Réussir la transition écologique , nouveau levier de développement										
1.4 Changement climatique et grandes cultures en région Centre VdL : anticiper pour s'adapter, atténuer pour durer										
A 14.1 Rupture dans nos références	Essais	79 200 €	700 €	95	95 700 €					
A 14.2 Luzerne	Essais	46 200 €	350 €	42	42 350 €					
	Suivi parcelles	27 650 €	350 €	15			€	15 350		
A 14.3 Stockage du Carbone	Suivi groupes, analyses	19 800 €	660 €	22			€	22 660		3 300 €
	analyses	80 000 €	750 €	46			€	46 750		
	Expérimentation	127 600 €	€	119 500	119 500 €					
	prestation	1 500 €	450 €	5			€	5 450		
A 14.4 Efficience de l'eau	Nouvelles références	44 000 €	200 €	46	46 200 €					
	Combinaison facteurs	30 800 €	950 €	26	26 950 €					
A 14.5 Agroforesterie	Animation	22 000 €	100 €	34			€	34 100		
A 14.6 Transfert	transfert	1 650 €	€	-		€				
		480 400 €	€	455 010						
1.5 Maîtriser le désherbage pour rester compétitif										

Action	Description	Aide	animation							FEADER	
			montant révisé	Expé	transfert	AT	fonctionnement	communication	investissement		Dont AB
										Montant	
A 15.1	Suivi groupes	44 000 €	000 €	44				€	44 000		
A 15.2	Acquisition de références	77 000 €	940 €	93	93 940 €						
A 15.3	Animation	7 700 €	700 €	7				€	7 700		
A 15.4	Transfert - communication	7 600 €	€	-		€	-				
		136 300 €	€	145 640							
1.6 La transition numérique au service de l'agro-écologie											
A 16.1	Animation	16 500 €	500 €	16				€	16 500		
A 16.2	Etudes ou suivi de groupes d'agriculteurs	80 000 €	450 €	87				€	87 450		
A 16.3	Investissement	240 000 €	€	240 000						240 000 €	120 000 €
A 16.4	Communication	13 200 €	€	-		€	-				
		349 700 €	€	343 950							
1.7 Biodiversité											
17.2	accompagnement de projet en lien avec les thématiques identifiées	80 000 €	000 €	80				€	80 000		
		80 000 €	€	80 000							
1.8 Animer le réseau d'expérimentation afin de produire des références à partager											
A 18.1	Animation du réseau d'expérimentateur	16 500 €	250 €	19				€	19 250		
TOTAL AXE 1		1 287 900 €	€	1 236 590							

AXE 2 : Mettre en place des chaînes de valeur territoriales

2.0 Soutenir l'émergence et la structuration de projets collectifs valorisant la biomasse											
A 20.1	animation régionale des projets	0 €		17 600 €					17 600		
A 20.2	soutien aux projets	0 €		450 000 €	60 000 €					390 000 €	
		0 €		467 600 €							

2.1 Collaborations inter-acteurs au sein des territoires pour développer la valeur ajoutée et l'AB											
A 21.1	Appui aide au montage des projets	27 500 €	500 €	27				€	27 500		5 500 €
A 21.2	Soutien au projets d'entreprise : études, conseil, temps de travail, coût de certification...	750 000 €	€	450 000						450 000 €	150 000 €
	Suivi du projet	27 500 €	500 €	27				€	27 500		
	Expérimentation	210 000 €	€	150 000	150 000 €						42 000 €

Action	Description	Aide	montant révisé	Expé	transfert	AT	animation fonctionnement				FEADER	
							étude	communication	investissement	Dont AB		
											Montant	
	Investissements	360 000 €	€ 270 000							€ 270 000	100 000 €	€ 135 000
		1 375 000 €	000 €	925								
Adapter nos filières d'excellences aux évolutions locales et internationales												
2.2 Accompagner les agriculteurs du CVDL dans la relance Nationale du blé dur												
A 22.1	Animation	3 300 €	300 €	3				€ 3 300				
A 22.2	Expérimentation	80 080 €	320 €	89	89 320 €							
A 22.3	Etude moucheture	7 200 €	€	-				€	-			
A 22.4	transfert des résultats	2 780 €	€	-		€	-					
		93 360 €	€	92 620								
2.3 Développement durable filière betteravière												
A 23.1	action de paillage des silos											
	Appui méthodologique	2 200 €	550 €					550 €				
	test de paillage	12 375 €	125 €	4				€ 4 125				
	action de bachâge											
	identification formulation bâches résistantes	5 500 €	500 €	5				€ 5 500				
	campagne de test de bachâge	8 250 €	900 €	24				€ 24 900				
	analyse synthèse	6 750 €	750 €	2				€ 2 750				
	Appui méthodologique	8 250 €	250 €	8				€ 8 250				
A 23.2	Démonstration/restitutio n auprès des agriculteurs	3 300 €	€	-		€	-					
		46 625 €	€	46 075								
2.4 Valorisation et plus-value de la culture de la luzerne en région Centre VdL												
A 24.1	Etude régionale	55 000 €	000 €	55				€ 55 000				
A 24.2	Valorisation locale BioCentre										pm convention globale Biocentre	
		55 000 €	€	55 000								
TOTAL AXE 2		1 569 985	€	1 586 295								
AXE 3 : Communiquer												
A 3.1	Tech et Bio	22 000 €	000 €	22		€ 22 000						€ 88 000
A 3.2	Journée blé dur	4 000 €	000 €	4					4 000 €			
A 3.3	Signature - visite de site	4 000 €	000 €	4					4 000 €			
A 3.4	Journées associées à définir	8 000 €	000 €	8					8 000 €			
A 3.5	Autres actiosn de communication filière	20 000 €	000 €	20					20 000 €			
	transfert des résultats		000 €	35		€ 35 000						€ 140 000
Total AXE 3		58 000 €	€	93 000								

Action	Description	animation fonctionnement étude										FEADER			
		Aide	montant révisé	Expé	transfert	AT	communication	investissement	Dont AB						
												Montant			
TOTAUX		2 915 885 €	2 915 885 €	723 960 €	€	57 000	100 €	67	€	657 810	51 000 €	1 350	000 €	300 800 €	483 000 €
		100%		25%		2%		2%		23%		2%		46%	

Pour mémoire

PEI AZOTE	- €
Ecophyto 2	1 200 000 €
Fond régional de garantie	1 000 000 €
Trieur optiques	- €
FEADER	483 000 €
TOTAL GENERAL	5 598 885 €